



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

salles de cinéma

Question écrite n° 45797

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les vives inquiétudes des cinémas indépendants art et essai vis-à-vis du lancement par les salles UGC d'une « carte orange » valable dans toutes les salles du circuit au prix de 98 F. Ce « dumping » des prix risque fort d'être imité par les circuits concurrents que sont Gaumont et Pathé, et à terme, ce sont les petites salles indépendantes et tout le secteur des salles art et essai et de proximité qui vont subir les conséquences de ces pratiques anti-commerciales agressives. Ces techniques de vente n'ont qu'un seul but ; renforcer la concentration cinématographique et l'implantation de multiplexes où les films ne sont que des produits d'appels pour vendre de la confiserie et des produits dérivés (qui représentent 40 % de leur chiffre d'affaires. C'est pourquoi il souhaite connaître les décisions qu'elle compte prendre pour enrayer ce phénomène et assurer le pluralisme de l'exploitation cinématographique dans notre pays.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication a réagi promptement au lancement de la carte d'abonnement offrant un accès illimité aux salles du circuit UGC, initiative commerciale qui n'avait fait l'objet d'aucune concertation préalable avec les pouvoirs publics. Le directeur général du centre national de la cinématographie a saisi, sans délai, le médiateur du cinéma afin que celui-ci rende un avis sur cette nouvelle pratique commerciale. Les conclusions du médiateur du cinéma rendues publiques le 25 avril dernier ont mis en évidence les questions soulevées par l'opération commerciale d'UGC au regard du droit de la concurrence. C'est pourquoi, le ministère de la culture et de la communication a demandé au ministre de l'économie et des finances de saisir le Conseil de la concurrence afin qu'il statue sur cette pratique. Il a également demandé à la société UGC de suspendre provisoirement la vente de sa carte d'abonnement, ce que ses dirigeants ont accepté, la commercialisation de la carte étant suspendue depuis le 10 mai dernier. Cette pause semble nécessaire afin d'évaluer dans tous ses aspects l'impact réel de cette nouvelle formule d'abonnement. Une concertation a depuis lors été engagée par le directeur général du centre national de la cinématographie, sur les conditions dans lesquelles des pratiques promotionnelles peuvent être mises en place en donnant toutes garanties pour concilier le maintien du pluralisme de l'exploitation et de l'offre de films dans les salles avec le souci légitime de démocratisation de l'accès au cinéma. Le ministère de la culture et de la communication demeure vigilant sur l'évolution de cette affaire qui devrait connaître une nouvelle étape dans quelques semaines lorsque le Conseil de la concurrence fera connaître sa position.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Chossy](#)

Circonscription : Loire (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45797

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2672

Réponse publiée le : 24 juillet 2000, page 4371